Informations de base

2022/2778(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Normes techniques de réglementation relatives à la gestion individuelle de portefeuilles de prêts par les prestataires de services de financement participatif, précisant les éléments de la méthode d'évaluation du risque de crédit, les informations à communiquer aux investisseurs sur chaque portefeuille individuel et les politiques et procédures requises en ce qui concerne les fonds de réserve Complétant 2018/0048(COD) **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière 3.45.03 Gestion financière, prêts, comptabilité des entreprises	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ECON Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/07/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)04841	
13/07/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
14/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/10/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2778(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2018/0048(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/9/09598

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2022)04841	13/07/2022	
Document annexé à la procédure	C(2022)7414	13/10/2022	